

LE SPECTATEUR

Redigé en Collaboration.

Religion, Politique, Agriculture, Commerce, Industrie et Colonisation

N. PAGE Administrateur

Aphonse COUTURE
Horloger et Bijoutier
RUE PRINCIPALE,

LE SEUL ENDROIT où l'on peut se procurer des bijoux de toutes espèces à des prix qui défient toute compétition.

VENANT D'ARRIVER, un lot considérable de montres pour dames et messieurs et bijouteries les plus nouvelles.

REPARATIONS

Une SPECIALITE à court délai

HORLOGER ET BIJOUTIER.

Profitez-en!

A COUTURE
NO 88 RUE PRINCIPALE, HULL

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- F. BARRETTE.
- P. H. CHARRON
- ANT. PARENT.
- O. CHENIER.
- B. CARRIÈRE.
- D. CHARRON.
- M. J. LAVERDURE.
- A. LABELLE
- J. MARTEL.
- P. DAOUST.
- F. LAROCHE.
- F. ROUDEAU, Wrightville.
- Wm. McEWEN

Demandez la marque du **CARBE ROUGE.**

— MANUFACTURÉ PAR —

WM. HOWE,
BLOC HOWE OTTAWA.

AU MEDICAL HALL

EVITEZ LES RHUMES
Plus de 3000 bouteilles du **SIRUP DE JOHNSON**

POUR LA TOUX
Ont été vendues l'an dernier. Ce remède est infailible. Essayez-le.

N. B. - Prescriptions remplies à la lettre.

R. A. Helmer, Pharmacien.
Rue Principale

Achetez Toujours

—LES—

ALLUMETTES EDDY

ET AYEZ TOUJOURS

—LES—

MEILLEURES

—POUR—

Le moins d'argent

PROPORTIONNELLEMENT

SI VOUS VOULEZ UN DENTIER PARFAIT ALLEZ CHEZ **R. C. C. STACKHOUSE** célèbre Dentiste d'Ottawa. Extraits sans douleur. 130 rue Sparks.

1900 EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

COMMISSION CANADIENNE

1 Ouverture et clôture de l'exposition.—L'exposition s'ouvrira le 15 avril et clôturera le 5 novembre 1900.

2 Demandes d'espace.—Les demandes d'espace doivent être envoyées au secrétaire de la Commission à Ottawa au plus tôt que possible et pas plus tard que le premier juin 1899. Toutes ces demandes seront prises en considération, mais la Commission ne peut s'engager vu l'espace restreint mis à sa disposition, à accorder toute ou une partie quelconque de ces demandes, son but étant de s'assurer dans chaque groupe, l'exposition canadienne la plus parfaite possible.

3 Date de la réception des objets.—Les objets acceptés venant de Québec, Ontario et l'Ouest, fortement en caissés, devront être livrés aux frais de l'exposant, aux magasins de la douane à Montréal ou au quai de la reine à Québec, pas plus tard que le premier de novembre 1899 ; et les objets exposés par les provinces maritimes à Halifax, N. E. pas plus tard que le 15 novembre 1899, pour être expédiés gratuitement à Paris par la Commission Canadienne. Les exposants seront libres d'expédier leurs marchandises par d'autres voies au plus tard le premier janvier 1900, mais à leurs propres frais.

4 Défense de transférer l'espace accordé ou de substituer des objets aux autres.—Aucun exposant n'aura la permission de transférer l'espace qui lui a été accordé ou de permettre l'exposition sur son espace, d'autres objets que ceux qui ont été régulièrement acceptés. Tous les articles doivent être exposés au nom de la personne ou de la maison commerciale qui a signé de la déman de l'espace.

5 Radiation de l'espace accordé.—Un espace non occupé, 30 jours avant l'ouverture de l'exposition, sera radié et redistribué par la Commission comme elle le jugera à propos.

6 Position des objets exposés.—Les exposants devront placer leurs objets de manière à contribuer autant que possible à l'effet général. Tout l'arrangement des vitrines, enseignes, avis et autres matières de ce genre sera sujet aux instructions données par la Commission.

7 Hauteur maximum des vitrines.—Aucun installation y compris l'enseigne ne pourra dépasser douze pieds de hauteur sans permission spéciale.

8 Uniformité de décoration.—De manière à assurer l'uniformité de décoration et l'effet général, aucun exposant ne pourra arborer des drapeaux, bannières ou autre genre de décoration sans la permission spéciale de la Commission.

9 Entourage de l'espace.—Les exposants peuvent entourer leurs espaces d'une palissade approuvée et placée, en tout cas, en dedans de la limite de l'espace accordé.

10 Divisions.—Aucune cloison ne sera construite entre les exposants sans autorisation de la Commission, ni aucune autre construction qui pourrait nuire à la vue des installations voisines ou de l'exposition générale, dans toutes les directions.

11 Enseignes.—Aucune enseigne ne sera placée de manière à intercepter la vue, mais parallèlement au front de l'exposant. L'uniformité de style est de rigueur. On donnera plus tard des instructions à ce sujet ainsi que sur les dimensions maximum permises.

12 Frais de transport.—La commission transportera à ses frais jusqu'à Paris tous objets partant des ports de Montréal, Québec, et Halifax.

13 Surveillance à l'arrivée, installation et réexpédition des objets.—En l'absence de l'exposant ou de son représentant autorisé la commission recevra, débarrassera et installera les objets à Paris, fournira les plates-formes comptoirs et autres installations nécessaires gratuitement, ainsi que les vitrines lorsqu'il sera décidé que la nature des objets l'exige. La commission emballera également ces objets à la clôture et réexpédiera ci-dessus les objets qui n'auraient pas été vendus à Paris. Les marchandises ayant une valeur commerciale devront être vendus sur place, les collections, et les objets de valeur spéciale ayant seuls droit au transport gratuit de retour.

pour l'information du jury et du public. Ces prix devront être indiqués en francs aussi bien qu'en dollars. De même pour les poids et les mesures qui devront être adaptés au système métrique aussi bien qu'aux poids et canadiens.

15 Placards et circulaires.—Aucun placard, circulaire ou description ne sera affiché ou distribué sans la permission de la commission. Cette permission une fois donnée peut être retirée en aucun temps.

16 Objets dangereux ou malsains.—Les articles dangereux, les explosifs spécialement, sont exclus. Les capsules à percussion, pièces pyrotechniques, allumettes et articles similaires, seront acceptés comme imitations seulement et à condition qu'ils ne contiennent aucune matière inflammable. Les exposants de produits malsains ou qui peuvent incommoder devront se conformer en tout temps aux mesures sur la commission et l'intérêt de la santé et de la sécurité publique. Les esprits et alcools, huiles et essences corrosives et autres pouvant endommager les autres produits ou incommoder le public ne sont acceptés que s'ils sont contenus dans des vaisseaux de grandeur, forme et nature approuvées par la commission.

17 Produits refusés.—Les autorités françaises se réservent le droit d'enlever, en aucun temps, tout article quel que soit le sujet à objection ou ne convenant pas à l'exposition.

18 Ouverture et clôture quotidiennes.—Toutes les vitrines, machineries et autres installations doivent être démontées et mises en ordre les jours, avant l'heure de l'ouverture de l'exposition pour le public. Elles ne doivent pas être recouvertes avant l'heure de la clôture.

19 Présence des exposants.—Tous les objets doivent être exposés tous les jours que l'exposition est ouverte. Si les exposants ou leurs représentants ne peuvent être présents, la Commission fera le gardiennage des produits exposés, mais ne sera nullement responsable en cas d'accident, de dommage, ou de perte qu'en soit la nature.

20 Enlèvement des produits.—Aucun objet ne sera enlevé avant la clôture de l'exposition sans permission spéciale des autorités françaises. Cette règle ne s'applique pas aux objets que les exposants sont autorisés à fabriquer sur place.

POUVOIR MOTEUR

21 Pouvair moteur.—Le pouvair moteur sera fourni gratuitement aux conditions communiquées aux exposants.

22 Fondations et connexions.—La Commission construira à ses propres dépens les fondations nécessaires, les conduites principales d'eau, de gaz, de vapeur et d'électricité aussi bien que les tuyaux d'égoût, et fournira également les poulies, qui devront être en deux parties, ainsi que les autres engagemens nécessaires pour se mettre en communication avec l'arbre de couche principal.

23 Entourage des machines.—Toutes les machines en mouvement doivent être entourées d'une palissade, de manière à protéger le public et les employés contre tout accident, à la satisfaction de la Commission.

VITRINES

24 Cartes.—Toutes les caisses, contenant des objets destinés à l'exposition doivent recevoir des cartes spéciales, à l'intérieur et à l'extérieur, qui seront adressées aux exposants avant l'expédition.

25 Déballage des caisses.—Toutes les caisses doivent être ouvertes à l'arrivée. Celle qui n'auront pas été ouvertes 15 jours avant l'ouverture de l'Exposition seront exposées à être transportées à la douane. Mais ni les autorités françaises ni la Commission ne seront responsables des dommages qui pourraient en résulter, ni des dépenses qui pourraient être encourues en conséquence de ces déplacements.

26 La commission prendra des arrangements pour la collection, l'emballage et le retour des caisses, en faveur des exposants qui désireraient se prévaloir de ces avantages. Les caisses doivent être marquées distinctement par l'exposant pour les reconnaître.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

27 Frets et droits de douanes.—Tous les renseignements au sujet des réductions de fret, des droits de douane, etc, seront communiqués par la Commission.

28 Douane. Expédition de marchandises.—Les palais de l'Exposition seront considérés comme magasins de douane. Les exposants ne profitant pas du départ du premier novembre peuvent expédier leurs marchandises par un agent, ou directement à l'Expo-

sition. Ces marchandises seront traitées, selon les règles ordinaires des magasins douaniers, par un service douanier spécial en rapport avec l'Exposition. Les marchandises exposées ne paient les droits que dans le cas où elles sortiraient de douane pour être vendues.

29 Droits d'auteurs.—Aucun objet exposé ne peut être dessiné, copié ou reproduit sous aucune forme quelconque, sans la permission écrite de l'exposant, contresignée par les autorités françaises qui pourront cependant permettre de prendre des vues générales.

30 Protection des brevets.—En ce qui regarde les inventions, dessins et marques de fabrique les exposants jouiront des droits et de la protection accordés par la loi française du 23 mai 1868, selon les conditions stipulées dans cette loi.

31 Nature des récompenses.—Les récompenses aux exposants prendront la forme de diplômes signés par le Ministre du Commerce et le Commissaire Général. Ces diplômes consisteront en :—

- Diplôme de grand prix.
- Diplôme de médaille d'or.
- Diplôme de médaille d'argent.
- Diplôme de médaille de bronze.
- Diplôme de mention honorable.

32 Obéissance aux instructions.—Les exposants leurs représentants et employés doivent suivre les instructions données par la Commission.

33 Protection des objets exposés.—Les autorités françaises prendront toutes les précautions nécessaires pour la protection des objets exposés. Mais ni les autorités françaises ni la Commission ne seront tenues responsables des pertes ou dommages quels qu'ils soient. Ces exposants pourront assurer leurs produits s'ils le désirent.

34 Responsabilité des exposants.—Chaque exposant expose à ses risques et périls sous tous les rapports et c'est à la condition que la Commission en sera tenue indemne. L'exposant devra, de plus indemniser la Commission de tous procédés légaux, soit en France ou au Canada, résultant de dommages ou accidents causés par ses machines ou autres objets exposés par lui ou résultant de toute action qu'il sera nécessaire de prendre pour l'obliger de se conformer aux règlements. Cette règle s'applique aux compagnies et maisons commerciales aussi bien qu'aux exposants individuellement.

35 Coopération des exposants au sujet des règlements.—Comme ces règlements ne sont faits que dans l'intérêt des exposants en général et pour assurer le succès de la section canadienne, la Commission espère recevoir la coopération des exposants pour en assurer l'exécution.

36 Changement des règlements.—Ces règlements sont sujets à être changé de temps à autre.

37 Violation de ces règlements.—La violation de ces règlements, ou des règlements des autorités françaises, exposera l'exposant à perdre son espace et à l'enlèvement de ses produits de l'Exposition, sans aucune responsabilité pour les autorités françaises ou pour la Commission ou son représentant en aucune manière quelconque, en raison de cet enlèvement. La question de savoir si quelques-uns de ces règlements ont été violés, si l'espace de l'exposant a été perdu en conséquence et si ses produits doivent être enlevés sera laissé à la seule discrétion de la Commission.

ENGAGEMENT

Dans le cas où ma demande serait accordée en tout ou en partie je m'engage à observer et à être lié par les règlements ci-dessus.
Signature
Address
Date

Soumise au traitement

De la « Salina », Mme L. G. de Trois-Rivières, fait de grands éloges sur ces propriétés, comme rafraichissant du sang et fortifiant du système général.

Essayez-la et envoyez-nous votre recommandation. Ce sel effervescent fera de vous une nouvelle personne.

Exigez toujours la « Salina » du Dr Ed Morin.

Quand vous allez en quelque part, soit en bateau ou en chemin de fer, achetez vos billets à l'avance au bureau du Pacifique, No 154 rue Principale, Hull. Billets vendus pour n'importe quelle station du Canada et des Etats-Unis.

L'habitude de payer comptant

L'habitude de payer comptant procure maints avantages et c'est un fait bien établi que les ménages qui se soumettent à cette règle vivent à meilleur marché et d'une façon plus agréable que ceux qui ont recours au crédit.

Ces derniers se laissent aisément entraîner à acheter au delà de leurs besoins réels. On bornerait certainement ses achats si on se réglait sur l'argent qu'on possède, et si l'on payait immédiatement.

Celui qui se sert du crédit est toujours persuadé qu'il trouvera de l'avantage à acheter par fortes quantités. Ceci est très souvent une erreur ; car, indépendamment de l'ennui et du mécontentement que l'on court de les trouver au moment du paiement plus élevés qu'on ne l'avait cru soi-même, nous ne craignons pas de dire que c'est dans les ménages les mieux approvisionnés que la consommation est la plus élevée tandis qu'au contraire, là où l'on achète que peu à la fois on apporte plus de soin à consommer avec discrétion.

On peut établir comme une règle que 10 livres achetées à la fois, seront plus vite consommées que 1 livre ou 5 livres achetées séparément, et cela parce que de forts approvisionnements sont une tentation permanente de dépasser la limite ordinaire de la consommation ; c'est et notamment pour la viande, le beurre, etc ; une vérité que l'expérience a bien établie.

Il est donc généralement contre notre intérêt d'acheter de fortes provisions, et cela d'autant plus si nous achetons à crédit. Nous perdons, en agissant ainsi, la liberté de faire nos achats où il nous plait, ou bien dans les magasins qui nous offrent le plus d'avantages ; nous devons rester à la merci des fournisseurs à qui nous devons un arriéré.

Celui qui a la bonne habitude de s'acheter l'argent comptant se rend compte exactement et à l'avance de ses dépenses ; il n'achète que pour les besoins les plus immédiats et il a la certitude que ce qu'il achète n'est pas gaspillé ; il habitude ainsi ceux qui l'entourent à l'ordre et à la modération, et le proverbe « habitudes de jeunesse, routine de l'âge mûr » recevra sa confirmation dans l'avenir des enfants.

Les recettes du Pacifique

Voici l'état des recettes et des dépenses du chemin de fer du Pacifique pour le mois de janvier 1899, ont encore augmenté avec le mois correspondant en 1898 :

Recettes brutes en 1899.	\$1,864,570 36
Dépenses	1,237,036 50
Profit net	\$617,533 86

En janvier 1898, le profit net avait été de \$515,627 59. Le gain sur le profit de la même période, l'an dernier, est donc de \$101,906 27. Comme les recettes ont également montées en février, il est évident qu'elles augmentent considérablement à la fin de l'année.

L'ARMÉE ACTUELLE DU PAPE

L'armée laissée au St Père ne comprend plus que quatre corps différents ; la Garde noble, la Garde suisse, la Garde du palais et les Gardarmes.

La Garde noble comprend environ 50 gardes. Elle se recrute dans les familles de l'aristocratie romaine les plus dévouées au St Siège.

La Garde suisse comprend cent hommes, tous de haute taille, superbes fils des cantons suisses catholiques. Leur service consiste à se tenir en sentinelle aux issues et dans les couloirs du Vatican. Ce sont de très beaux soldats, qui font sur leurs visiteurs une excellente impression.

La Garde du palais appelée jadis « Garde palatine », constitue le 3e corps. Elle est divisée en deux compagnies dont les cadres seuls occupent le Vatican. Les membres de ce corps sont des fils de bourgeois romains. On les convoque seulement dans les circonstances solennelles.

Les Gardarmes pontificaux sont au nombre de 120 et leur service consiste à maintenir l'ordre dans l'intérieur du Vatican.

Tous ces corps sont placés sous la direction du ministre des armes, qui écite, comme autrefois, un journal militaire hebdomadaire : « la Fedelta cattolica ».

L'armée pontificale, au total, possède un effectif de 609 hommes seulement.

INCENDIE

DE \$515,000 A MONTREAL

Deux immenses magasins de marchandises sèches en ruines.....

S. GREENSHIELDS, FILS et CIE. Et McINTYRE, FILS et CIE.....

Seulement une partie des Nouvelles Etoffes du printemps ont été sauvées.

Bryson, Graham et Cie

Ont acheté à l'encan \$22,000 de marchandises et commencent cette grande vente à 9 heures a. m., mercredi le 1er Mars. Chaque \$ dépensé pendant cette vente rapportera 2 \$.....

Venez de bonne heure et faites votre choix.

Des commis supplémentaires ont été engagés pour aider aux anciens ; ainsi vous pourrez vous faire servir sans attendre trop longtemps.

BRYSON... GRAHAM... & CO.

Mercredi, Mars 1er à 9 heures a. m.

AVEZ-VOUS VU

Le nouveau genre de voiles

—POUR— PREMIERE COMMUNION

CHEZ BRYSON, GRAHAM & Cie

COIN DES RUES SPARK'S ET OCONNOR. OTTAWA.

HOTEL RIENDEAU

Place Jacques-Cartier, Montréal

Cet hôtel, sous la direction de M. Jos. Riendeau offre tous les avantages possibles et est l'un de hôtels les plus confortables. Vous engagez nos amis de la capitale et de Hull à visiter l'hôtel Riendeau quand les affaires les appellent à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en féliciter.

50 YEARS' EXPERIENCE PATENTS

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. (Best agency for securing patents. Patents taken through Mann & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American. A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newspapers. MANN & Co. 231 Broadway, New York

UNION ST-JOSEPH D'OTTAWA

La société est dans une excellente situation financière

Le bulletin du mois de février contient le rapport complet des opérations de l'année 1898

D'après les détails qui y sont donnés la société est dans une excellente situation financière.

L'actif total est de \$21,431.67. Une caisse spéciale de réserve est mise de côté pour la protection des membres.

Le montant total de risque est de \$1,326,455. L'actif total par \$1000 d'assurance est de \$25.97.

Le nombre de membres est de 1607 et le montant de risque par membre est de \$835.36. L'actif par \$1000 basé sur la réserve de \$18,402.82 est de \$22.29.

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR

Ils seront pendus ensemble demain

A ST. SCHOLASTIQUE

Le ministre de la justice a positivement refusé de commuer la sentence de mort prononcée contre Cordelia Viau et Sam Parslow.

Depuis 1852, aucune femme, dans la province de Québec, n'a subi la peine capitale.

La dernière, dans la province de Québec, qui a été condamnée à mort, a été la femme Boutet trouvée coupable d'avoir empoisonné sa voisine.

Elle est maintenant au pénitencier de Kingston.

Les documents concernant cette affaire qui avaient été communiqués samedi après-midi au gouverneur général ont été renvoyés par Son Excellence, hier, avec son refus d'accorder la clémence royale sollicitée.

Le R. P. Meloche, S. J., est rendu à Ste Scholastique depuis samedi soir, pour préparer les condamnés à mort. Chaque matin, il dit la messe dans la prison, messe à laquelle assistent les condamnés qui peuvent voir l'autel, mais sans s'apercevoir.

Les deux malheureux seront pendus ensemble. C'est du moins ce que nous annonce un fonctionnaire de la justice.

Mann a vu la sentence de mort prononcée contre lui, changée en un emprisonnement pour la vie.

Antérieurement, dans l'expectative que Guillemain serait pendu, Raldcliffe avait transporté son échafaud à St-Hyacinthe.

Pour Chapeteles des RR. PP. Croisiers, Médailles et Petits Chapeteles de St. Antoine, Timbres-poste oblitérés. Ecrivez à Agence l'Ecole Apostolique de Bethléem, No. 123 rue Shaw, Montréal, P. Q.

Sirup du Dr Ed Morin, Pour les enfants

Est le seul qui doit être administré à votre bébé souffrant de dentition douloureuse, coliques, diarrhées, insomnies, toux, etc. N'en donnez pas d'autre.

Se vend partout.

L'EDEN

LA TABLE A RALLONGES

Je suis garçon et ma table est petite, Tout seul hélas! je dine tristement, Pour la quitter, je mange vite, vite, A deux l'on doit diner plus gaiement, Car sans amour la vie est un mensonge Seul sur la terre, on ne peut être heureux?

Allons, Babet, mets vite une rallonge, Car à diner bientôt nous serons deux.

A mes côtés, femme gentille, aimable, Vient de s'asseoir; la joie est dans mon cœur,

Et je prends goût aux plaisirs de la table, Je veux vider la coupe du bonheur; Mais en dinant à la famille en songe, Je suis époux depuis plus de huit mois. Allons, Babet, la deux rallonge, Car à diner bientôt nous serons trois.

Vous connaissez, amis, le vieil adage: "Qui n'en a qu'un, disait-il, n'en a pas." Ma tendre épouse est à la fleur de l'âge Et mon cœur ne lui cède le pas. Puis à la mort lorsque parfois je songe Je dis: Ma fille a besoin d'un soutien; Allons, Babet, la troisième rallonge, Nous serons quatre à dépenser mon bien.

Mais le temps fuit; à mon doux nom de père Je veux encore adjoindre un autre nom; A quelques pas, j'ai trouvé mon affaire Je sais quel'un qui ne dira pas non. Quand le chagrin nous accable et nous ronge

Il est bien doux d'avoir des confidents; Allons, Babet, encors une rallonge, Voilà mon genre, il a de bonnes dents.

Quelle heure est-il au cadran de ma vie? Pour moi bientôt vont sonner soixante ans, Ma tête est chauve et mou àme vieillie Pour rajeunir veut des petits-enfants. Jeanne à son tour est mère! aimable [songe];

Je suis heureux, bien heureux, mes amis! Allons, Babet, mets vite une rallonge, Car à diner nous voilà déjà six.

Mais aujourd'hui je suis octogénaire, Trente ans passés, je n'étais qu'un époux Et maintenant que me voilà grand-père, Mes chers enfants, il faut s'attendre à tout. La vie, hélas! pour moi n'est plus qu'un songe Dont le réveil pourrait sonner demain. Au paradis, je mettrai la rallonge, Quand vous viendrez vous asseoir au festin.

CH. BERTHAUD.

REPONSES AUX CORRESPONDANTS

L'aumône doit être surtout intelligente et visant le but d'aider l'indigent à se sortir de misère plutôt encore que de le secourir passagèrement. C'est pourquoi une bonne idée, un bon conseil, une démarche en faveur d'un infortuné vaudra mieux qu'une pièce d'or.

Quelquefois la simple autorisation d'exercer un très humble petit commerce peut sauver quelqu'un de la mendicité. Sachez au besoin garder une intéressante ignorance.

Si vous êtes influente dans votre localité, exercez de grâce cette influence sur les pauvres.

Comme le goût a été très formé depuis quelques années par la diffusion des journaux avant d'adopter une mode il faut d'abord étudier si elle sied. On voit donc le bandeau lissé à des figures virginales, le catogan Louis XV à des minois gracieux, le nœud tortu sur le sommet de la tête, et le petit chignon anglais. Tout se porte, tout est joli. On a beaucoup parlé du peigne d'écaille en ces derniers temps. C'est une mode que l'on veut faire reprendre et qui est reprise, je puis bien dire, parce qu'on fait une active propagande en sa faveur.

Mais comme le but de cette propagande n'est pas de faire sortir des tiroirs les anciens peignes qui y sommeillaient depuis longtemps, il va s'en dire que l'on a créé des modèles nouveaux assez petits. On fait également des bandelettes d'écaille pour le chignon grec.

Puisque j'en suis sur les articles perfectionnés avec les carapaces de tortues, permettez-moi de vous dire en passant, que si économe que vous soyez, ne vous privez pas du démeiloir d'écaille. Remarquez qu'une femme doit tenir plus au luxe honnête de ces objets d'usage journalier qu'à la richesse de sa robe.

Némuphar blanc— Ma position ne me permet pas d'accepter de bon cœur votre envoi.

Vraiment, je ne sais de quel côté envisager l'idée qui a présidé à ce cadeau, mais de quel côté que je l'étudie, j'en reviens à la conclusion que je ne puis l'accepter de bon cœur.

Vous dirais je merci? Oui, la politesse l'exige, mais je vous dirai franchement que j'aurais mille fois mieux aimé que cette idée ne vous fût jamais venue.

Croyez-moi, j'aime beaucoup à vous lire, ainsi que toutes mes fleurettes de l'Eden, mais mon état a de ces obligations que je ne puis ni ne veux sacrifier à mes correspondants.

Vous comprendrez n'est-ce pas! et vous ne serez pas froissé et vous ne m'en voudrez pas non plus j'espère.

Quant à avoir confiance en moi, il ne faut pas faire illusion et me croire un puits pour la discrétion, non, mon cher Némuphar, je suis comme toutes les femmes, ne m'élevez pas de piedestal car je n'en mérite pas.

Je ne dis pas, l'expérience pourra peut-être me faire donner un petit conseil, mais je ne voudrais pas entreprendre de gouverner qui que ce soit, j'ai assez de ma nacelle à diriger.

Qu'allez vous penser de ma réponse de cette semaine! Vous allez bien dire: "Ce n'était pas la peine de tant réfléchir pour répondre sèchement comme ça." Oui cher Némuphar, la réflexion rend sage.

Vous pourriez peut-être vous en prendre au Ciel qui sanglote à fendre l'âme.

Sans rancune et à bientôt, JACQUELINE.

ENTRE NOUS

Sous ce titre le St Laurent publie les observations judicieuses qui suivent:

L'économie est nécessaire, même avec de la fortune; sans économie, une maison, si riche qu'elle soit, tombe aussitôt, on en voit la preuve tous les jours; à plus forte raison, elle est indispensable à qui n'a que de l'argent gagné par le travail ou reçu par charité. Il n'est pas permis d'être avare, mais il n'est pas défendu d'être prévoyant. Au contraire, la prévoyance est une vertu. C'est une chose excellente que de mettre en réserve pour le lendemain, pour la maladie, pour le besoin, pour la vieillesse.

Aujourd'hui notre jeune génération, comme celle qui l'a devancée, fait de la misère à grande journée. Le jeune homme dépense son argent à peu près à mesure qu'il le gagne, il ne fait pas d'économies, il a même peut-être des dettes; cependant le temps de se marier est venu et il prend pour la compagnie de sa vie une jeune personne qui a mis le fruit de son travail dans sa toilette, et après l'achat des meubles indispensables, les dots sont bientôt comptées; c'est rien d'un côté et rien de l'autre. Après cela viennent des enfants, viennent une cherté, un chômage, la maladie, la paresse, et tout cela ne manque pas de venir. Voilà une famille pauvre, voilà des petits enfants jetés à la misère, à la mendicité, au vice. Et puis on se plaint, on s'écrie: Est-il possible que je sois dans une si grande détresse!... On répète la longue kérielle de phrases à l'usage des mécontentement. On accuse tout; le sort, la fatalité, la Providence, la société; la société surtout aujourd'hui, c'est elle qui a fait tout le mal; si vous m'en croyez, nous ferons bien de commencer par nous accuser nous-mêmes; en tout cela nous sommes souvent les plus coupables, soyons de bonne foi.

A L'INSTITUT

On nous promet pour mardi prochain le 14 courant, à l'Institut Canadien-français une jolie soirée. On jouera à cette occasion deux comédies françaises, il y aura aussi une partie musicale laquelle prendront part plusieurs de nos meilleurs talents d'Ottawa.

Les amateurs qui font parti des deux pièces "Un mari en 150" et "Le Misanthrope et l'Auvergnat, sont priés de se réunir au lieu ordinaire, ce soir, à huit heures.

Bon moyen.

Le meilleur moyen de guérir la toux, la bronchite, les maux de gorge et les rhumes de poitrine est de faire usage de BAUME RHUMAL.



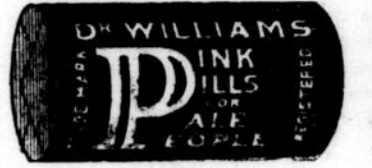
Droit au But

On prend des remèdes pour empêcher et guérir les maladies, soulager la douleur et donner des forces. Il faut aller droit au but. Se rendre malade d'abord, purger et affaiblir un corps débile dans l'espoir de lui rendre la force plus tard, ce n'est pas suivre le droit chemin, c'est tourner, et on n'arrive pas au but par cette voie tortueuse.

LES PILULES ROSES DU DR WILLIAMS POUR PERSONNES PÂLES

agissent directement et par droits chemin: elles fortifient tout l'organisme, et leur effet bienfaisant se fait vite sentir. Elles fortifient et ne font que fortifier. Assurez-vous que ce soient celles du Dr Williams en voyant le nom "Pilules Roses du Dr Williams pour Personnes Pâles."

N'acceptez que celles dont le paquet ressemble au fac-simile que voici: avec impression en rouge, et regardez s'il ne manque pas de mots.



Madame A. McWilliams, de Daart, Ont., dit: "Les soins incessants donnés à des parents malades m'avaient exténuée. Le sommeil et l'appétit s'étaient éloignés de moi. Les odeurs de cuisine m'incommodaient et je dormais à peine une heure par vingt-quatre. Mon système nerveux était ébranlé. J'avais plusieurs défaillances par jour; il me semblait que j'étais comme suffoquée par des vagues. Plusieurs médecins me donnaient des prescriptions, mais sans effet. J'avais perdu l'espoir de jamais recouvrer la santé et on prévoyait ma mort dans un avenir peu éloigné, lorsque mon père, qui avait employé avec succès les Pilules Roses du Dr Williams, me persuada de les essayer. Dès le début j'éprouvai du soulagement, et après en avoir pris six boîtes, j'étais assez bien pour me lever et sortir. Je les continuai quelque temps, et ma bonne santé d'aujourd'hui fait preuve du bien qu'elles m'ont fait."

Les Pilules Roses du Dr Williams se vendent chez tous les marchands de remèdes, ou sont envoyées franco à 50 cts. la boîte, ou six boîtes pour \$2.50, en s'adressant à la Compagnie des Remèdes Williams, Brockville, Ont.

FORESTIERS CATHOLIQUES

La réception préparée pour le haute secrétaire Thiele.

Les officiers des différentes cours des forestiers catholiques d'Ottawa et des environs se sont assemblés hier soir pour tracer le programme de la réception qui sera faite au haut-secrétaire Thiele de Chicago à l'occasion de sa visite à Ottawa, qui aura lieu mercredi prochain. M. C. S. O. Boudreault président du comité des préparatifs, Arthur Morel, secrétaire et H. H. O'Connor trésorier. Le soir de l'arrivée de M. Thiele, une adresse de bienvenue lui sera présentée. Ensuite un grand concert sera donné dans la salle des forestiers auquel tous les forestiers seront invités.

Pendant son séjour à Ottawa, M. Thiele donnera une grande réception à l'hôtel Russell.

Les comités suivants ont été formés hier soir:

Comité de l'adresse.—M. C. S. O. Boudreault, M. Quinn, S. Cross, J. U. Vincent et Vincent Webb.

Comité des amusements.—M. D. J. Harris, Geo. Mercure, N. Lavoie, P. Marier, J. C. Reynolds, W. C. La belle, S. McGlavin, O. A. Rocques, H. St Jacques et F. Séguin.

Comité des rafraichissements.—M. E. J. Potvin, J. Trudel, E. Lafontaine, G. Leroux, H. McClary, H. Tapp, V. McCullough, M. Quinn, J. Reiton et C. Bettez.

Une autre assemblée aura lieu dimanche.

MORT SUBITEMENT

Nos lecteurs apprendront avec peine la mort de M. W. F. Scott, M. D., arrivée la nuit dernière à sa résidence après une heure de maladie sévère. Nous publierons les détails dans notre prochain numéro. Nos condoléances à la famille.

L'HON ALFRED EVANTUREL

Raconte aux députés d'Ontario ce que sa race a fait pour la Couronne Anglaise au Canada

Toronto, 6 mars.—L'orateur d'ontario a donné, jeudi, un dîner à quarante députés de la chambre. prè la santé de la Reine et contrairement aux usages, M. Carcallan, un avocat éminent de la gauche, fit un éloge superbe de l'Orateur et déclara que M. Evanturel avait l'admiration des deux côtés de la législature.

Répondant à ce toast, l'honorable M. Evanturel relata ce que les hommes d'origine canadienne française firent pour l'Angleterre, depuis la conquête jusqu'à ce jour. Il démontra qu'ils brillèrent surtout sous le régime constitutionnel, et firent l'admiration des autres races.

Les Canadiens-français n'aspirent pas à autre chose que de contribuer pour leur large part au développement d'un pays où ils sont nés et pour lequel ils surent faire valoir leurs droits auprès de l'Angleterre avant l'arrivée des autres races. Il parla avec admiration du discours récemment prononcé à Toronto par M. Osler, qui n'avait pas craint de dire, l'histoire à la main, que nous devions aux Canadiens-français d'avoir sauvé le drapeau anglais à Québec.

Le discours de l'Orateur Evanturel produisit un grand effet sur les députés anglais, qui furent très démonstratifs et prodigés d'applaudissements, à chaque phrase de leur président.

Ces discours, en pareille occurrence produisirent un bien immense et dissipèrent les préjugés de bien des nouveaux députés.

ON DEMANDE—Un agent venant actif et compétent pour vendre les huiles lubrifiantes et adouçissantes et les spécialités d'huiles, etc. pour la succursale de Toronto. S'adresser à The Atlantic Refining Co., Cleveland, Ohio, U. S.

Grande Soirée à l'Institut Canadien-français d'Ottawa.

Mardi, le 14 courant, aura lieu une jolie soirée à laquelle figureront les meilleurs talents d'Ottawa et de Hull. On jouera pour la première fois deux jolies comédies françaises. "Un mari en 150". Le misanthrope et l'Auvergnat par Eugène Labiche. Pendant l'intermède il y aura une partie musicale à laquelle prendront part: mademoiselle Rosette Leblanc; M. M. Cyprien Bron-ton, ténor léger; C. P. Dantiqny, pianiste et le professeur A. Tremblay, pianiste. La partie dramatique sera rendue par Deltas E. Gauthier, Clara Richard et mad Chateauvert; M. M. F. X. Renaud, amateur distingué de Montréal; Alban Laferrière; E. A. Dufour et E. Chateauvert.

Prix d'admission 25 cts. siège réservés 35 cts. On pourra réserver des sièges chez M. Alfred St-Laurent, marchand rue Rideau, Ottawa.

LA CIE ELECTRIQUE D'OTTAWA

La Ottawa Electric Company a établi dans les magnifiques bureaux de la Cie du Pacifique Canadien, No 154, rue Principale Hull, une agence générale qui sera tenu par M. N. Pagé, éditeur et agent général de billets de chemins de fer.

Les nombreux clients de la compagnie électrique d'Ottawa et le public en général pourront obtenir à ce bureau tous les renseignements concernant l'éclairage, etc.

M. Alfred Roy, électricien bien connu de Hull aura la surveillance générale et verra au maintien et au bon fonctionnement des lumières.

Toutes commandes seront exécutées avec soin et promptitude. Les réparations seront faites à court délai et à la satisfaction générale du public. Voir l'annonce.

LES TRAMWAYS

Circuleront à Ottawa le dimanche

Toronto 8 mars.—Le bill autorisant les tramways électriques d'Ottawa à circuler le dimanche a été adopté par une majorité de 21 voix. Trente quatre députés se sont prononcés en faveur de cette mesure et treize contre, ce matin devant le comité des bills privés.

CONSEIL DU COMTE DE WRIGHT

A l'assemblée trimestrielle du conseil du comté de Wright tenue hier matin à l'hôtel de ville et à laquelle tous les maires des municipalités étaient présents, M. Joshua Ellard, a été réélu préfet à l'unanimité. On avait d'abord suggéré le nom de M. L. P. Sylvain, maire de la Pointe à Gatineau, à ce poste important mais ce dernier a décliné l'honneur à cause du différent existant entre le comté d'Ottawa et le canton de Lowe et qui n'est pas encore définitivement réglé. M. Sylvain est d'opinion qu'il vaut mieux pour cette année laisser la charge à M. Ellard qui sera en mesure de conduire à bonne fin la cause pendante, qui a commencé sous son administration. Le conseiller McLean est aussi de la même opinion et promet qu'un préfet canadien français sera élu au prochain terme.

L'auditeur Cormier a présenté son rapport annuel qui a été trouvé satisfaisant. Ce rapport montre que les revenus perçus de toutes sources par les différentes municipalités à partir du 1er avril au 31 décembre de l'année dernière ont été de \$1,561.77. Après toutes dépenses payées il reste en main la somme de \$112.41.

Les conseillers Sylvain et McChofrey ont été nommés délégués du comté pour l'année courante. L'assemblée a décidé de réduire le salaire de l'auditeur de \$15 à \$10.

POUR LE NORD-OUEST

Le trafic coloniste du Pacifique pour le Nord-Ouest, sera beaucoup plus considérable que par les années précédentes. Les différents bureaux de la compagnie sont tous les jours assiégés par des personnes désirant avoir des informations concernant la valeur des terres, et la condition des colons, etc. Pendant le présent mois et le mois d'avril un train spécial quittera Carleton Place, tous les jours. Avec l'immigration d'Europe, le Nord-Ouest sera bientôt colonisé.

UN QUAI À HULL

Les efforts de M. I. N. Champagne, député, pour procurer un quai à ses concitoyens de Hull, semble à la veille de se réaliser. L'ingénieur Fraser, du ministère des travaux publics, est à préparer son rapport, basé sur les sondages exécutés par lui la semaine dernière, entre la rue Albert et le pont interprovincial. Son rapport, avec celui de l'ingénieur de Hull, Farley, semble favoriser le voicage du pont interprovincial. L'endroit est très propice et il paraîtrait que c'est l'intention de M. le ministre de donner un quai en pier et éton qui, à vrai dire, serait très dispendieux, mais justifié par l'importance des travaux. Il ne reste plus qu'au conseil à donner une voie pour conduire à ce quai.

MM. McLarty et Bishop de cette ville viennent d'ouvrir une manufacture de sucrerie et bonbons de toutes sortes au No 152 rue Principale. Tous les bonbons sont purs et ne renferment rien qui peut nuire à la santé. Cette nouvelle industrie emploie plusieurs personnes.

Hull avait besoin d'une industrie de ce genre depuis longtemps. Les marchands et les restaurateurs devraient encourager ces messieurs qui n'ont rien épargné pour doter Hull d'une industrie de première classe. Dans quelques jours, ils ajouteront les pâtisseries et les gâteaux de toutes sortes qui seront offerts tous les jours au public à des prix très modérés. En gros et en détail.

AVIS AUX FAMILLES DE HULL

M. Jos Moulin, l'agent de la Cie du Baume des Montagnes Vertes prévient le public de se hâter à se procurer ses Remèdes qui guérissent des milliers de personnes souffrantes, chez M. Rouleau Hotel Commercial Hull. Son départ de notre ville ayant lieu bientôt hâtez vous si vous voulez avoir la santé. Rendez lui visite et vous serez satisfait. Hommes, femmes et enfants venez tous le voir, avant son départ.

L'archange St. Michel, terrassant Lucifer, Symbolise le Ciel triomphant de l'enfer, Le baume sans pareil pour triompher du mal, Vous le connaissez tous. c'est le BAUME RHUMAL.

INVENTIONS NOUVELLES.

Nos lecteurs trouveront plus bas une liste de brevets d'inventions récemment accordés par le gouvernement canadien. Cette liste est préparée spécialement pour ce journal par MM. Marion & Marion, Solliciteurs de brevets et experts, Bâtisse de la New York Life, Montréal.

62662.—De Lotbinière MacDonald, Montréal, P. Q. Protecteur de manches de chemises ou robes.

62677.—John Henry Stone, Toronto Améliorations aux lampes, lanternes et brûleurs (burners).

62694.—Alex. Perly Barnhill, St-John, N. B. Ecrou.

62730.—Thos. Geo. Foster, Peterborough, Ont Crochet perfectionné.

62742.—Stephen Henry Purdy & Raymond Carson, Lynn, Ont. Nouveau procédé pour clôtures en fil de fer.

62772.—Stephen Gilleau, Amherstburg, Ont. Outils perfectionnés pour nettoyer les murs.

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'OTTAWA.

COUR DE CIRCUIT

Cour de Circuit dans et pour le comté d'Ottawa, à Papineauville.

Dame Henriette Bourrassa, épouse séparée de biens de Hector Chauvin, avocat de Monte-Bello, dans le district d'Ottawa.

Demanderesse,

Dame Alice Fahey, épouse séparée de biens de Patrick Murphy, absent de cette province, ce dernier pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes.

Défendeurs,

Il est ordonné aux défendeurs de comparaître dans le mois.

Papineauville, 6 mars 1899.

P. DE VARENNES.

Crafter de la dite Cour.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que mentionné plus bas.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

District de Pontiac.

Pontiac, à Savoir: J. HENRY WILSON des cité et district de Montréal, marchand de quincaillerie, Demandeur; contre les terres et bâtements de DAME EUGENIE AREL, de Ville Marie, district de Pontiac, marchande publique, épouse séparée de biens de A. Homère Parent, du même lieu, y faisant affaires sous le nom de A. H. Parent & Cie., et ce dernier afin d'autoriser sa dite épouse, Défenderesse.

Un morceau de terre situé dans le village de Ville Marie, district de Pontiac, étant partie des lots Nos 25 et 26, dans le deuxième rang du canton de Duhamel, contenant environ 200 pieds de front sur 134 pieds de profondeur, borné à l'est par la rue Champlain, au sud par une rue projetée, à l'ouest et au nord par les Révérends Pères Oblats — avec la bâtisse sus-érigée, laquelle est une fromagerie et beurrerie de 70 x 35, avec toutes les machines nécessaires.

Pour être vendu au bureau du registraire, dans le village de Bryson, le VINGT HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

SIMON McNALLY,

Bureau du shérif, Shérif. Bryson, 6 mars 1899

STYLISH, RELIABLE ARTISTIC Recommended by Leading Dressmakers. They Always Please.

McCALL'S BAZAR PATTERNS 10c and 15c

NONE BETTER AT ANY PRICE These patterns are sold in nearly every city and town in the United States. If your dealer does not keep them send direct to us. One cent stamps received. Address your nearest point.

THE McCALL COMPANY, 138 to 146 W. 14th Street, New York. BRANCH OFFICES: 180 Fifth Ave., Chicago, and 1031 Market St., San Francisco.

McCALL'S 50c YEAR MAGAZINE

Brightest Magazine Published Contains Beautiful Colored Plates. Illustrates Latest Patterns, Fashions, Fancy Work. Agents wanted for this magazine in every locality. Beautiful premiums for a little work. Write for terms and other particulars. Subscription only 50c per year, including a FREE Pattern. Address THE McCALL CO., 138 to 146 W. 14th St., New York

VENTE DE CURATEUR

CANADA Province de Québec District d'Ottawa DANS LA COUR SUPÉRIEURE Dans l'affaire de JOHN D. TLOMPSON, de la ville de Buckingham, comte, défendeur.

AVIS est par les présentes donné que les terres et bâtements appartenant à la succession du failli ci-dessus mentionné, seront vendus à la porte de l'église de St Grégoire de Nazianze, dans la ville de Buckingham, à 3 hrs. de l'après-midi, le 28 mars prochain, par le soussigné curateur à la dite succession, par encaissement, conformément à l'ordre donné à cet effet, le 13 février 1899, à savoir, en trois lots comme ci-dessous :

LOT No 1 — Partie du lot No 450 avec magasin en bois sus-érigé, situé sur la côte ouest de la rue Main, Buckingham.

LOT No 2 — Le lot No 466 avec construction en briques et bois sus-érigés, situé à l'angle nord-ouest des rues Bridge et Main, Buckingham, sujet aux loyers et aux hypothèques existant.

LOT No 3 — Les lots Nos 525 et 526, avec logements en briques et bois sus-érigés, situé sur le côté nord de la rue Maclaren, Buckingham, sujets aux loyers et à l'hypothèque existant.

Suivant les plans et le livre de renvoi officiels de la dite ville, avec les bâties sus-érigées avec dépendances et accessoires leur appartenant.

Conditions: Argent comptant. Pour amples détails au temps de la vente.

John McD. Hains, Curateur. BENNING et BARSALOU, Encanteurs.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que mentionné plus bas.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Cour Supérieure — District d'Ottawa.

Ottawa, à savoir: DAME ANN No 581, SULLY, de la ville de Buckingham, dans le district d'Ottawa, veuve de feu James McLaren, en son vivant du même lieu, marchand de bois, et autres, Demandeurs; contre les terres et bâtements de JAMES BERTRAND, du canton de Northfield, dans le dit district d'Ottawa, cultivateur Défendeur, à savoir:

Un lot de terre situé dans le dit canton de Northfield, connu et désigné suivant les plans et livre de renvoi officiels comme le lot numéro vingt-trois (23), dans le rang B, du dit canton de Northfield, dans le dit district d'Ottawa — avec les bâties et construction dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, en la cité de Hull, le QUATORZIEME jour de mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

COUTLEE & WRIGHT,

Bureau du Shérif, Shérif. Hull 27 février 1799

AVIS

Nous prions les nombreux clients de la Cie Electrique d'Ottawa de ne point s'arrêter sur le jugement prononcé par la Cour de Révision siégeant à Montréal, la semaine dernière.

Tant que les tribunaux Supérieurs ne se seront pas prononcés définitivement il n'y a rien à craindre.

Toutes commandes pour posage d'appareils et de lumières électriques se font cordialement reçues au bureau de la Compagnie No. 154 Rue Principale.

M. A. Roy qui a remplacé M. de Répigny depuis le 1er Février est toujours à la disposition des clients et du public en général.

En l'absence de M. Roy, M. N. Pagé surveillera les intérêts de la Compagnie qui a droit au patronage du public de la cité de Hull.

N. PAGÉ

ON DEMANDE pour le Canada un dépositaire ou un agent général.—Monopole de la vente « Polynice Oil » spécialité médicale admise dans les hôpitaux des Etats-Unis et très avantageusement connue au Canada. (Voir aux annonces.) Caution un garantie exigée cinq cent dollars, Position d'avenir, fortune assurée.

Dr Alexandre, Spécialiste de Paris, 1218 G St. N. W. Washington. (D. C.)

ON DEMANDE une bonne servante dans une famille canadienne. Bons gages. S'adresser au No 823, rue Somerset, Ottawa.

NOTES DE HULL

—Le cherif Wright est parti hier pour le township de Church.

—M. C. J. Brooks est revenu de Bryson ce matin.

—Le Rev. Père Laporte de Maniwaki était de passage à Hull ces jours derniers.

—A. Desroches poursuit F Gougeon en réclamation de \$619. M. Nap. Champagne est l'avocat du demandeur.

M. Mac.Gravelle, le populaire gérant du «Hub» a louer le «Queens Hotel.» Il en prendra possession le 1er Mai.

—M. Alfred Lane, avocat de Québec était à Hull ces jours derniers. Il est venu plaider à la Cour Supérieure d'Ottawa.

—M. Jos Bourque, qui arrive de St-Liboire comté de Bagot, dit que les cultivateurs ont commencé à labourer à cet endroit.

—La retraite des femmes de la paroisse est prêchée par le Rev. Père Alexis, capucin. Plus de 200 femmes suivent régulièrement les exercices matin et soir.

—Les ingénieurs du département des Travaux publics d'Ottawa, à la demande de M. L. N. Champagne, M. P., sont venus visiter les alentours du bureau de poste. Il s'agit de la construction d'un mur en pierre.

M. P. D. Chénier a abandonné l'emboiteillage de la bière Bowie à Hull. La célèbre brasserie de Dow, de Montréal, a ouvert ses caves à la place de celle-là et MM. Delisle et Lafond en sont les agents.

—M. J. N. Fortin, tobaconiste et propriétaire de la plus grande salle de billards de Hull a fait subir des améliorations considérables à son établissement. Il a agrandi sa salle de billard et ajouté de nouvelles tables.

—Le professeur Gerstel et M. Emile Levéque de Montréal, les champions joueurs de pool et de billards qui sont à Ottawa depuis quelques jours, jouent ce soir, à la salle de billards de M. J. N. Fortin, ces messieurs promettent de surprendre aux amateurs. Que l'on s'y rende en foule.

—MM. Gagnon et Cadieux entrepreneurs de renon de Hull ont obtenu un contrat pour la construction d'une magnifique résidence privée pour le compte de M. l'échevin Black à Wrightville. Cette construction sera construite d'après les plans les plus modernes et sera l'une des plus belles résidences de Wrightville. Elle coûtera près de \$4,000.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

—L'inauguration de la sucrerie au lac Adamy à 16 milles de Masson a lieu aujourd'hui. Le propriétaire M. J. E. Mougout, rentier, de Masson, a invité un grand nombre de personnes à cette inauguration, parmi lesquels se trouveront MM. C. B. Major, M. P. P. N. Pagé du SPECTATEUR de Hull, M. A. G. Dugal, de Masson, H. Lapierre, de Buckingham, les maires de Masson, Buckingham, Mulgrave et Derry et Cie. Dix milles érables seront entaillés et la fabrication du sucre, du sirop et du vin d'érable se fera sur une grande échelle.

POLYNICE OIL

REMEDE FRANCAIS

A l'usage externe, connu de l'univers entier pour son efficacité merveilleuse et incontestable.

Adopté dans les Hôpitaux de Paris, Europe et Etats Unis.

Guérison Pour: Phumatisme, Lumbago, Névralgie, Dyspepsie et autres maladies inflammatoires.

VILLE DE MONTREAL, CANADA.

EXPERIENCES FAITES A L'HOPITAL CIVIL.

Il me fait plaisir, après m'être rendu compte de l'efficacité physiologique et thérapeutique de Polynice Oil de lui donner mon attestation d'une manière consciencieuse.

En maintes et maintes circonstances depuis l'automne dernier j'ai assisté à l'application de Polynice Oil, soit dans le cas de rhumatisme, d'inflammation de pommuns, dyspepsie, etc., et vraiment, tout médecin que je suis, je dois m'incliner et dire bien sincèrement que j'ai été chaque fois émerveillé de l'efficacité si prompte et de la cure radicale des maladies ci-haut mentionnées.

Je dois dire en outre que cette spécialité si efficace n'a aucun effet délétère quelconque.

(Signé) DR NAIRNE BLACKBURN, Médecin de l'Hôpital Civil, Montréal.

Colonel Hughes, chef de police, Montréal —Je puis recommander Polynice Oil aux personnes atteintes de rhumatismes. J'ai pu me rendre compte personnellement de son efficacité que je ne saurais trop louer.

(Signé) G. HUGHES, Colonel.

Le Dr Gadbois, rue Cadieux, Montréal, dit:

Les nombreux cas de rhumatisme et d'autres maladies que j'ai vu guérir par Polynice Oil me permettent de dire que cette nouvelle découverte médicale française n'a pas besoin de recommandation. Elle se recommande d'elle-même par son efficacité, et lorsqu'elle sera mieux connue, sera employée dans presque toutes les maladies.

M. Charbonneau, hôtelier, coin des rues Fortier et Cadieux, Montréal: Qu'il me suffise de dire, comme je suis prêt à l'attester sous serment que je

considerais mon fils, âgé de 20 ans, comme perdu, en effet il gardait la chambre depuis six semaines et il était resté 22 jours pour ainsi dire sans manger. Je l'ai fait soigner par le traitement Polynice Oil; trois jours après il quittait la chambre et après une huitaine de convalescence il était complètement guéri. A cette déclaration sincère et heureuse que je suis de la faire, j'ajoute que Polynice Oil dont l'efficacité est si merveilleuse devrait être appelée à remplacer tout les médicaments, ainsi on éviterait bien des souffrances aux malades et des dépenses inutiles.

(Signé) CHARBONNEAU, Hôtelier.

M. Leduc, banquier, 56 rue St. Jacques, Montréal: Je soussigné déclare et certifie vu'étant atteint de rhumatisme aigu et inflammatoire me retenu au lit depuis plus de trois semaines et me mettais dans l'impossibilité de remuer ni bras ni jambes, j'ai eu recours à Polynice Oil. Vingt-quatre heures après l'application j'ai été débarrassé des douleurs atroces desquelles je souffrais depuis le commencement de cette terrible maladie, et j'ai pu dès le lendemain continuer à vaquer à mes occupations journalières, étant complètement guéri. Je ne saurais trop recommander à toutes les personnes atteintes de rhumatisme de recourir à Polynice Oil dont l'efficacité est merveilleuse.

(Signé) A. LEDUC, Banquier.

John Hopkins University, Baltimore, 5 avril 1897.

Les expériences faites ici à l'hôpital avec Polynice Oil et dont j'ai été témoin, ayant très bien réussi, je recommande ici ce remède dans tous les cas de rhumatisme.

(Signé) DR F. L. ROGER.

Envoi franco par la Poste contre 50 cents en mandat poste.

DR. A. ALEXANDRE, Spécialiste de Paris, 1218, G St. N. W. Washington, D. C.

CARTES PROFESSIONNELLES.

AVOCATS

ROCHON et CHAMPAGNE
AVOCATS.
A. Rochon, C.R. L. N. Champagne M.P.,
No. 214 Rue Principale.

MAJOR & GOYETTE
AVOCATS
B. Major M. P. P.—
H. A. Goyette

AYLEN et DUCLOS,
AVOCATS, Etc., Etc.
Pour la Province de Québec
BUREAUX: Carleton Chambers, rue
Sparks, Ottawa, Ont., et 230 rue
Principale, Hull, Qué.
TELEPHONE (Ottawa No 963
Hull No 909.

J. BROOKE,
AVOCAT
163 Rue Principale.
N. B.—ARGENT A PRÊTER

NELLIS & MONK
Avocats, Procureur et Notaire
22 RUE METCALFE
OTTAWA

NAPOLÉON CHAMPAGNE
AVOCAT
No 228 Rue Principale,
Hull, Que.

TELEPHONE BELL 1678 (RESIDENCE: STE. ROSE
MARCHANDS 192)

J. E. E. LEONARD, L. L. B.,
AVOCAT
137, rue St-Jacques
Montreal

P. FORAN, M. A., Q. C.,
AVOCAT
226 Rue Principale,

MCCONNELL, B. C. L.
AVOCAT
146, Rue Principale.

X. TALBOT,
AVOCAT.
Bloc Goyette, Rue Principale.

M. McDUGALL, C. R.
AVOCAT.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale
Hull.

GEO. C. WRIGHT,
AVOCAT
Principale, Hull, Telephone No. 1173
Argent à Prêter.

L. LEDUC, L. L. B.
AVOCAT
STE-SCHOLASTIQUE
District de Terrebonne, P. Q.

MEDECINS

Dr ALEX OUMET,
No 111 RUE PRINCIPALE
HULL.

Dr S. P. COOKE
Occupe à l'avenir son bureau et sa résidence
privé au No 377 rue Sparks, coin de la rue Bay,
Ottawa.

Dr URGEL ARCHAMBAULT
Médico-chirurgien, diplômé «cum laude» de l'Univer-
sité Laval de Québec, a déménagé son bureau de
la rue Brewery à l'ancien bureau de M. C. B. Major,
avocat, No 126 rue principale, coin de la rue Duke,
Hull.

DR. J. U. DELISLE
MEDECIN-DENTISTE
No. 109 Rue Principale, Hull.
(Porte voisine du Dr. Oumet.)

Le plus grand soin sera apporté dans la confection
des dentiers, des obturations en or, en argent et en
plastique, dentiers sans palais, couronnes en or ou
en porcelaine.

Toutes les opérations chirurgicales qui se prati-
quent sur les dents et les gencives seront faites de
la manière la plus délicate.

Une visite est sollicitée.
B. S. STACKHOUSE B. J. STACKHOUSE
D. D. S., L. D. S. D. D. S., L. D. S.

DR. STACKHOUSE & FILS
DENTISTES.
BUREAU:—Près du bureau de Poste
rue Principale, Hull, 27 Oct. 18.

CONTRACTEURS
Viau et Lachance
ENTREPRENEUR
HULL, QUE

JOS. BOURQUE
ENTREPRENEUR
Édifices Publics, Églises, Couvents
Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.

J. ALCIDE CHAUSSÉ
Arolitecteur
Mesureur et Évaluateur.
5 RUE SHAW,
Coin de la rue Ste. Catherine
MONTREAL

NOTAIRES
F. A. LABELLE
NOTAIRE
No. 204 Rue Principale.

AVIS

AVIS est donné par le présent que
la Compagnie de chemin de fer
d'embranchement Portage du Fort et
Bristol s'adressera au parlement du
Canada, à sa prochaine session, afin
d'obtenir un acte pour déclarer la dite
Compagnie de chemin de fer d'embranchement:
Portage du Fort et Bristol un
corps politique et incorporé sous la
juridiction du parlement du Canada, et
les travaux et l'entreprise de la Com-
pagnie un ouvrage à l'avantage général
du Canada; aussi pour autoriser le
prolongement de la ligne du dit chemin
de fer à partir d'un point à ou près du
village de Quyon, dans le comté de
Pontiac et traversant les townships
d'Onslow, Eardley et Hull-Sud jusqu'à
la cité de Hull, dans la province de
Québec, et à tous points reliant les
cités d'Ottawa et Hull, avec pouvoir
de conclure des conventions de passage
sur les dits ponts pour entrer dans
la cité d'Ottawa, et d'acquiescer les droits,
immunités, travaux et abords de la
Compagnie de pont Des Chênes, et de
construire une ligne de chemin de fer
partant d'un point à ou près des rapides
Des Chênes, dans le township de
Nepean, jusque dans la cité d'Ottawa;
aussi avec pouvoir d'ériger un pont de
chemin de fer et de trafic général sur
la rivière Ottawa à ou près du village
du Portage du Fort, dans la province
de Québec, jusqu'au côté opposé de la
rivière dans la province d'Ontario,
avec les abords nécessaires pour l'usage
des chemins de fer, chars urbains,
tramways, voitures et piétons, avec
pouvoir de prélever des péages pour le
passage des chars, voitures et piétons,
tous ces péages seront sujets à l'appro-
bation du Gouverneur en conseil, et
n'excéderont pas vingt-cinq centins
pour le passage de chaque voiture
tirée par deux chevaux, et quinze cen-
tins pour chaque voiture tirée par un
cheval, et deux piastres pour chaque
char; la hauteur des chevalets ou des
arches du dit pont sera d'au moins
vingt pieds, et l'intervalle entre les
cûtes ou piles sera d'au moins cent
pieds; aussi pour autoriser le prolongement
de la ligne du dit chemin de
fer par les townships de Ross, West-
meath et Pembroke dans le comté de
Renfrew, dans la province d'Ontario
jusqu'à la ville de Pembroke; aussi
avec pouvoir de se raccorder et faire
des arrangements de parcours avec tous
autres chemins de fer situés dans un
rayon de trois milles de toute partie du
dit chemin de fer; et pour d'autres
fins.

PERKINS et FRASER,
Solliciteurs de la Compagnie de
chemin de fer d'embranchement
Portage du Fort et Bristol.
Ottawa, 25 janvier 1899.

AVIS

LA Compagnie de chemin de fer
Pontiac et Junction du Pacifique
s'adressera au parlement du Canada, à
sa prochaine session, afin d'obtenir un
acte prorogeant les délais pour com-
mencer et compléter ses prolongements
déjà autorisés — (1) de son terminus
actuel à Waltham jusqu'au Sault Ste-
Marie via Pembroke, (2) de son termi-
nus actuel à Waltham, dans une direc-
tion nord-ouest jusqu'à un point dans
le comté de Pontiac, et (2) de son ter-
minus actuel à Aylmer jusqu'à un
point dans Hull, et de là sur la rivière
Ottawa jusqu'à Ottawa; et aussi pour
commencer et compléter les ponts dont
la construction est autorisée sur la
rivière Ottawa à l'île aux Allumettes,
pour autorisation de construire des em-
branchements partant de sa ligne
principale et ses prolongements,
et pour d'autres fins.

A. FERGUSON,
Solliciteur de la dite compagnie.
Daté ce 25 janvier 1899.

AVIS

UNE demande sera faite au par-
lement du Canada, à sa prochaine
session par la Compagnie de chemin de
fer Ottawa et Gatineau, à l'effet d'ob-
tenir un acte prorogeant le délai pour
compléter sa ligne principale, ses pro-
longements et embranchements; l'au-
torisant à acquiescer, exploiter et dis-
poser des mines et coupes de bois, et
leurs produits; acquiescer, ériger, utili-
ser et disposer de la pulpe et de mou-
lins à papier, et acquiescer, utiliser et
disposer de chutes d'eau pour des fins
électriques et autres.

A. FERGUSON,
Solliciteur de la dite compagnie.
Daté ce 25 janvier 1899.

POMMES FAIBLES

jeunes et vieux—Guérison péma-
nente, assurée, de perte de vi-
vacité—faiblesse, impotence, dé-
bilité, perte de mémoire, etc. 25 an-
nées de succès en Europe. Écri-
vez pour notre livre "Pommes
Faibles", gratis sur demande.
PASTILLES de JEAN
\$1.00 le flacon. Par la poste, cacheté, franco de port.
Soleils dépositaires: Cie Médicale du Dr. Jean
Marsé: B. Poste Boite 157, Montreal, Can.
En vente chez: R. A. Heimer, pharmacien
HULL P. Q.

LA VIE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier)

Nous voici désormais en plein gâ-
chis. Les adversaires de la révision
trionphent, l'œuvre de la Cour de
Cassation semble compromise, et ce
serait à désespérer si dans un pays
comme la France, il était permis de
douter du triomphe définitif de la jus-
tice et de la vérité.

L'acte de M. Quesnay de Beurepaire
a réussi au delà de toutes les espé-
rances grâce à la faiblesse où à la com-
plexité du gouvernement dont il est
difficile de sonder les secrets desseins.
Pour mieux nous convaincre de l'ex-
posé des faits, reprenons un peu haut.

—Le 8 janvier 1899 M. Quesnay de
Beurepaire démissionnait de ses fonc-
tions de président de la chambre à la
Cour de Cassation parce qu'une en-
quête le convainquit de mensonge et de
diffamation contre ses collègues de la
Cour de Cassation. Il avait fait dire
par des journalistes à ses ordres, que le
conseiller Bard, dans l'instance de ré-
vision avait tenu au colonel Picquart,
témoin des propos comme celui-ci:
« Mon cher Picquart, nous allons exa-
miner ensemble la déposition du gé-
néral Gonde ». M. Quesnay de Beure-
paire était pris en flagrant délit de
mensonge: non seulement le conseiller
Bard n'avait pu appeler le colonel Pic-
quart « mon cher » puisqu'il le con-
naissait à peine, et ne s'était trouvé
avec lui que devant d'autres personnes,
mais le général Gonde n'avait pas en-
core été entendu par la Cour de Cassa-
tion au jour où M. Q. de Beurepaire
plaidait cet incident.

En démissionnant de façon bruyante
et solennelle le magistrat rebelle avait
son dessin et réalisait sa secrète am-
bition en vain poursuivie depuis près
de trente ans: il devenait soudain
dans la crise épouvantable que subit le
pays, le personnage tant cherché der-
rière lequel devaient se rallier les na-
tionalistes, les antisémites, les gens de
la droite et de la gauche qui ne ven-
lent à aucun prix accepter les princi-
pes de la révision du procès de 1894.
Un journal à fort tirage et d'une cou-
leur politique telle qu'elle ne pouvait
effarer ni le parti réactionnaire ni le
parti avancé, lui offrait de mener dans
ses colonnes la campagne violente qu'il
désirait. M. de Beurepaire se mit à la
tête des combattants.

Mais il manquait d'arguments; Ce
fut un éclat de rire général quand il
sortit la fameuse histoire du grog offert
au colonel Picquart souffrant, par les
conseillers de la chambre criminelle,
et qu'il incrimina par ce grief péruil la
sincérité de l'enquête menée par eux.
Il n'eut guère plus de succès lorsqu'il
invoqua l'opinion d'un capitaine de gen-
darmérie chargé par le gouvernement
militaire d'espionner la Cour de Cassa-
tion et qui relatait avec indignation
dans un de ses rapports, qu'un conseil-
ler avait dit au colonel Picquart, en
soulevant sa toque, qu'il ne pouvait
entendre la déposition lors d'un séan-
ce trop chargée. Cette simple politesse
du juge avait révolté le gendarme.

Le gouvernement fit d'abord à cette
insurrection d'un magistrat jetant sans
raison l'outrage à ses collègues la ré-
ponse qu'il convenait. Il fit élit M.
Quesnay de Beurepaire à la tribune
du parlement, mais que s'est-il passé
depuis. Quelle haute personnalité poli-
tique, le président de la République,
soit officiellement intervenu et que son
influence ait encore une fois, comme
au temps, où l'imposait le général
Zurlinden ministre de la guerre, dé-
tourné l'œuvre nécessaire du but auquel
elle atteignait. Nous ne le savons pas,
mais il est sûr que quelque chose de
mystérieux s'est produit, clérical et
militaire relève aujourd'hui la tête avec
plus d'assurance que jamais et que la
révision voit se dresser de nouveau
devant elle les obstacles les plus sérieux,
élevés par le gouvernement lui-même.

En effet, celui-là a fait, malgré le
résultat de la première enquête défa-
vorable à M. R. de Beurepaire, ouvrir
une nouvelle enquête. Il en a confié
la conduite à M. Mazeau premier pré-
sident de la Cour de Cassation et à
deux conseillers dont un connaissait
nettement les opinions antirévionnistes
M. Darestre, M. Voisin, dont l'un
avait été magistrat et l'autre préfet de
police sous le gouvernement de l'ordre
moral.— Quel a été le résultat de cette
enquête. Le gouvernement le cache
soigneusement. Il laisse dire qu'il est
défavorable aux membres de la cham-
bre criminelle, mais lorsqu'on le met en
défense de publier les termes, il se re-
fuse obstinément à le faire et affirme
qu'il ne contient rien qui donne lieu
de suspecter la sincérité des magistrats.
Alors on ne comprend plus rien, sauf
ceci: que le ministère désireux de mén-
ager la chèvre et le chou, ne veut se
prononcer ni d'une façon ni de l'autre.
C'est là un jeu dangereux pour le cabi-
net. Quelle que soit l'habileté de M.
Dupuy, il ne peut songer à tenir la
balance égale contre deux partis qui
sont aussi redoutables l'un que l'autre
politiquement parlant. Il faut qu'il
marche avec l'un ou avec l'autre en
détruisant toute équilibre.

Les incidents de ces derniers jours
semblent prouver que le cabinet, après

s'être fait ce judicieux raisonnement,
s'est décidé à marcher avec les anti ré-
visionnistes. Voici en effet, qu'il se
rallie à une proposition tendant à des-
saisir la chambre criminelle de la Cour
de Cassation de l'enquête commencée
par elle depuis trois mois et déjà men-
cée presque à sa fin.—Si encore l'habi-
leté gouvernementale s'est révoltée
d'une façon vraiment cynique. M. Chs.
Dupuy tout en cachant le résultat de
l'enquête menée par la commission
spéciale sur les dénonciations de M. Q.
de Beurepaire avait laissé planer le
suspens sur les conseillers de la cham-
bre criminelle. Il s'était appuyé sur
enquête pour se rallier au projet déposé
par un député M. Rose donnant,
non plus à la chambre criminelle, mais
aux chambres de la Cour de Cassation
réunies, le pouvoir de trancher les
questions de révision soulevées aujour-
d'hui à la première seule. Les antiré-
visionnistes triomphèrent violem-
ment, le soupçon le plus odieux, celui
de la partialité était jeté sur les magis-
trats chargés de la révision du procès de
1894, par le gouvernement lui-même,
ils ne pouvaient espérer de mieux.—
Ils ont mieux cependant, M. Dupuy et
son garde des sceaux M. Lebrét vont
plus loin encore dans la voie de l'arbitraire.
Ils n'ont annoncé qu'ils se
ralliaient à la proposition de M. Rose
que pour commencer à préparer l'opini-
on à une décision plus radicale. Le
projet de loi ne leur suffit pas, ils cra-
ignent que la chambre civile et la
chambre des requêtes examinant la
révision du procès Dreyfus après la
chambre criminelle ne s'aperçoive com-
me celles-ci, qu'il n'y a aucune preuve
de culpabilité contre cet officier con-
damné en 1894 et que les trois cham-
bres réunies ne concluent à la cassation
et à l'annulation de ce procès inique.
C'est cela qu'il faut à tout prix empê-
cher. Il faut donc l'esprit du gouver-
nement prisonnier des antirévionnistes
que la cour suprême tout entière
soit incapable de rendre elle-même le
jugement et c'est pourquoi M. Lebrét
a déposé sur le bureau de la chambre,
dès lundi, cet incroyable projet de loi
qui met une limite à la souveraineté
judiciaire de la Cour de Cassation,
dont cependant il y a peu de temps
encore, les ministres proclamaient les
pouvoirs discrétionnaires. Si la loi en
question était votée, la cour suprême
ne pourrait plus statuer sur le sort de
Dreyfus, elle ne pourrait que le ren-
voyer devant un conseil de guerre
c'est-à-dire le livrer à la vengeance des
officiers qui acquittent Esterhazy et
dont la fureur contre le condamné
récalcitrait se satisfaisait dans une
vengeance à huis clos.

La chambre a exigé le renvoi de la
proposition gouvernementale à la com-
mission qui examina déjà le projet
de M. Rose, et qui concluait d'ailleurs
à son rejet. Mais cette commission
va-t-elle repousser le projet du gouver-
nement? Cela est possible en effet. Le
ministère réunira au palais Bourbon
une majorité anti révisionniste comme
il pourrait réunir s'il le voulait, une
majorité révisionniste. Cette chambre
est d'une telle ven'erie, qu'elle le suivra
dans un sens ou dans l'autre avec la
même servitude; trop heureuse de s'a-
briter derrière lui pour se dispenser
d'avoir un avis propre en de telles dili-
cultés. C'est ainsi que M. Berthon,
président du groupe de la gauche pro-
gressiste ayant déclaré qu'il combattait
le projet gouvernemental, a vu aussitôt
ses amis et ses collègues du groupe
l'abandonner et décider à soutenir le
cabinet jusqu'à son coup d'état judi-
ciaire.

La difficulté du triomphe sera plus
grande au sénat. Nous ne pensons pas
en effet que le projet de M. Lebrét
obtienne la majorité au Luxembourg,
et il se pourrait que les sénateurs jus-
sant au plus fin avec le ministère et
de d'ajournement en ajournement ils
ne renvoient si loin le fameux projet
qu'il ne vienne plus à l'ordre du jour
qu'après la discussion définitive de la
chambre criminelle.

L'enquête est en effet presque ter-
minée à la Cour de Cassation où Ester-
hazy a été entendu ces derniers jours,
mais on apprend qu'il a refusé d'ajouter
plus de détails devant le projet de des-
saisissement et sur le conseil de ses
avocats, il met en doute la loyauté de
ses juges. C'est un élément de vau-
deville de la plus haute bouffonnerie
n'est-il pas vrai, que cette attitude d'un
criminel, convaincu de trahison, d'es-
croqueries et de tant de forfaits, récu-
sant les plus hauts membres de la ma-
giistrature nationale. Cependant Ester-
hazy ne peut plus revenir sur les
déclarations qu'il a faites depuis son
retour, et celles-là, ont donné à la tâche
difficile des magistrats, des éléments de
lumière dont ils manquaient. Les dé-
positions d'Esterhazy ont, dit-on, été
accablantes pour quelques unes des
hautes personnalités de l'Etat-Major
dont elles ont révélé la conduite dans
cette ténébreuse affaire. On assure que
M. du Paty de Clam entr'autres, a été
convaincu de mensonge, et qu'un autre
officier le général B... a été pris
également en flagrant délit à plusieurs
reprises.

Les révélations de cette enquête
produiront une émotion considérable.
Aussi l'Etat-Major et ses défenseurs se
ligent-ils pour empêcher l'impression

de ses documents établis par la cham-
bre criminelle; dépositions et témoi-
gnages signés des intéressés, et dont
l'effet sera écrasant.

Déjà M. Lebrét, garde des sceaux
objectait que cette impression était
inutile et occasionnerait de trop gros
frais, s'est opposé à la demande faite à
cet effet par la Cour de Cassation. Mais
M. Millerand a saisi dès lundi la cham-
bre de l'incident et le gouvernement a
dû céder aux injonctions de ce député.
« Vous avez voulu que l'affaire Drey-
fus redevint une affaire politique a-t-il
dit, eh bien nous voulons tout savoir,
quand nous saurons tout ce qu'il y a
dans ces documents de l'enquête de
révision, nous voterons s'il y a lieu, vos
lois d'exception.

La tactique de M. Dupuy sera sans
doute de faire durer l'impression de
ces terribles documents aussi longtemps
que possible; mais, par contre celle de
la chambre criminelle sera probable-
ment de terminer sa tâche le plus rap-
idement. Elle annonce la fin de son
enquête dans la seconde quinzaine de
février, il s'agit de savoir si le gouver-
nement pourra la dessaisir à temps
pour neutraliser l'œuvre qu'elle accom-
plit légalement aujourd'hui.

Le procès de la veuve Henry contre
Joseph Benraiss sur lequel on comptait
beaucoup pour jeter un peu de lumière
sur le rôle encore inexplicable du fau-
saire qui s'est coupé la gorge après
avoir fait l'aveu de son crime, n'a rien
donné, M. Reinach n'a pas voulu qu'il
fut plaidé à fond dans la situa-
tion où le mettait une décision minis-
térielle interdisant à tous les officiers
appelés comme témoins de répondre aux
questions de la défense. C'est le même
système que le procès Zola. Cette fois
on a prévenu M. Reinach, que c'est en
vain que ses défenseurs et lui essaie-
raient de faire la preuve de la trahison
du faussaire, tous les témoins qui la
détennent, dont les dépositions pour-
raient l'établir ont reçu l'ordre ferme
de demeurer muets. Ils invoqueront
le secret professionnel a dit le ministre.
Dans ces conditions M. Reinach n'a
pas entendu se livrer sottement à ses
ennemis. Il a invoqué l'enquête faite
actuellement par la chambre criminelle
et qui établira sans le dérobage du se-
cret professionnel le rôle ténébreux du
colonel Henry. Il a réclamé la réser-
ve son procès au lendemain de l'arrêt
de la Cour de Cassation. Le tribunal
visiblement hostile à cette thèse a es-
sayé de résister, mais M. Reinach s'est
pouvu en cassation contre l'arrêt qui
déclat les débats immédiats, et obti-
nait enfin gain de cause.

La déception a été grande dans le
champ adverse, les antirévionnistes
espéraient tirer un gros effet d'une
condamnation de M. Reinach qui eût
en quelque sorte lavé Esterhazy en
même temps qu'Henry et ils eussent
exploité à leur bénéfice cette condam-
nation d'autant plus facile à obtenir
que le prévenu était incapable de se
défendre. Quand ce procès reviendra
en cour d'assises, il est permis de croire
que la situation aussi chargée de face
et peut-être D. Reinach aurait-il trou-
dans les résultats de l'enquête, la con-
firmation de la thèse, c'est-à-dire de la
culpabilité d'Esterhazy et d'Henry.

HONNORAT et DESACHY
29, rue Le Peletier.
Perdue et retrouvée.
Si votre santé vous a abandonné,
pour céder la place à quelques maladies
de la gorge ou des bronches, prenez du
BAUME RHUMAL et elle viendra
bien vite reprendre sa place.

30

AVIS

Une demande sera adressée au Par-
lement du Canada à sa prochaine
session afin d'obtenir un Acte consti-
tuant une compagnie pour construire
et exploiter un chemin de fer à partir
d'un point à ou près de la Chute aux
Iroquois dans le comté Labelle jusqu'à
un point à ou près du lac Nominingue,
et de là à un point à ou près du lac
Témiscamingue dans le comté de Pon-
tiac et pour construire et exploiter des
lignes télégraphiques et téléphoniques
le long du dit chemin de fer.

Hull, 18 janvier, 1899.
T. P. FORAN,
Solliciteur des Requérants

AVIS

Une demande sera faite à la pro-
chaine session du parlement du Cana-
da pour la passation d'un acte pour
sanctionner une transaction faite en
date du 9 janvier 1899 par lequel la
Compagnie du chemin de fer du Paci-
fique Canadien est devenue de ven-
dre et transporter à la Compagnie élec-
trique de Hull, l'embranchement de
son chemin de fer entre Aylmer, Pro-
vince de Québec, et le chemin prin-
cipal du chemin de fer de la dite Com-
pagnie vendresse à Hull — à raison
de cent mille piastres; à toutes fins
que de droit.

Daté à Ottawa ce 31e jour de Jan-
vier 1899.
PERKINS & FRASER,
Avocat des requérants.

PACIFIQUE CANADIEN

LES CHARS CPR
CPR TOURISTES
CPR figne Canadien
CPR l'accommodation des pas-
CPR sagers de deuxième classe.
CPR Ils sont grands bien aérés
CPR magnifiquement finis avec
CPR des sièges rembourrés qui
CPR se changent en lits confort-
CPR tables à nuit. Un portier
CPR comptéent est en charge
CPR des lits et voit à donner
CPR tout le confort aux passa-
CPR gers.
CPR Un char quitte Mont-
CPR réal tous les jeudis: To
CPR ronto et North Bay, tous
CPR les vendredis, pour la côte
CPR du Pacifique.
CPR Pour billets et informa-
CPR tions s'adresser au
CPR
CPR CPR CPR CPR CPR CBR

CHANGEMENT D'HORAIRE

SECTION DE QUEBEC
A partir de dimanche le 29 janvier,
le service entre Montréal et Québec
sera augmenté d'un train dans chaque
direction donnant trois communi-
cations directes avec Ottawa.
Quittant Montréal à 7.40 a. m.
arrivant à Québec à 2.15.
Quittant Montréal à *3.30 p. m.
arrivant à Québec à 6.36 p. m.
Quittant Montréal à *11 p. m. arri-
vant à Québec à 6.30 a. m.
* Tous les jours. † Tous les jours ex-
cepté le dimanche.

BUREAUX D'OTTAWA:
Gare Union, Gare Centrale
42 rue Sparks.
154 Rue Principale, Hull.

CHEMIN DE FER

OTTAWA & GATINEAU

Heure des trains d'automne et d'hiver.

A partir du 18 Novembre 1898, les
trains circuleront comme suit.
Train No 1 quittera Ottawa à 4.30
p. m., arrive à Gracefield à 7.55 p. m.
Train No 2 quittera Gracefield à
6.00 a. m., arrive à Ottawa à 9.20
a. m.
Ces trains voyageront tous les jours,
le dimanche excepté.
Four billets et informations, adres-
sez au No 154, rue Principale, Hull.
Nap. PAGE, Agent.
P. W. RESEMAN,
Surintendant-Général.

HOTEL JACQUES-CARTIER

21, 23, 25, 27
Place Jacques-Cartier Montréal.
J. B. BUREAU & Cie., Propriétaires.
Cet ELEGANT HOTEL situé sur la place du
même nom, au centre de la ville, à proximité
des magasins de gros, de détail et des places d'ac-
cumulation. Accessible aux différentes gares de chemin
de fer, et débarrasées de bateaux à vapeur par les
chars électriques qui passent à la porte. Cet HOTEL est
RECOMMANDABLE aux personnes qui visitent
Montréal. Quoique situé au centre de la ville, il e
entend de bruit que l'on entend sur les grandes
rues. Cet HOTEL est tenu sur le plan Américain et
Européen. Tout l'aménagement est ce qu'il y a de
plus moderne, et de meilleur goût.
Cuisine française et service parfait.
PRIX MOD. RES.

RICHELIEU HOTEL

M. I. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Ri-
chelieu, Montréal, remercie le public voyageur du
séjour qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère
qu'il continuera de l'encourager comme par le passé.
Son hôtel avec toutes ses améliorations modernes
peut accommoder 200 personnes à des prix très
modérés.

Les entrées de l'hôtel Richelieu sont seulement
sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place
Jacques-Cartier ne communique plus avec l'hôtel
Richelieu depuis 4 an

BILODEAU & RENAUD

Comptables et auditeurs
Liquidateurs d'affaires en faillites
15 ST-JAMES ST., 15
MONTREAL

AVIS PUBLIC

Application sera faite au parlement
du Canada à sa prochaine session par
la compagnie du chemin de fer élec-
trique d'Ottawa pour un acte (1) l'auto-
risant ou confirmant ses pouvoirs pour
l'extension de son chemin de fer jus-
qu'à Bell's Corners, dans le township
de Nepean d'ailleurs dans le dit town-
ship de Gloucester; (2) pour l'applica-
tion à la compagnie des clauses de
l'expropriation de l'acte des chemins
de fer relativement à la dite extension;
(3) l'autorisant à faire circuler ses
tramways le dimanche; (4) pour révo-
quer les trois dernières lignes de la
section 6 du chapitre 53 des statuts
du Canada 1892, relatif au contrôle
par la province des opérations de son
chemin de fer et pour d'autres fins.
Daté ce 20ème jour de Janvier, 1899.
A. FERGUSON
AVOCAT DE LA DITE CIE.
20 janvier 1899.